

27 avril 2016

## **Prime d'accueil 2016 : bientôt payée... mais ça change encore !**

Après une longue attente de la part des agents concernés, la prime d'accueil 2016 au titre de la gestion 2015 devrait enfin être mise en paiement en mai ou juin 2016 (selon la note de service RH1A n°2015/11/5578 du 22 avril 2016, diffusée récemment aux services RH).

Le dispositif prévu cette année sera également maintenu en 2017 pour la gestion 2016, avec une mise en paiement programmée cette fois pour janvier 2017.

***Moins d'agents éligibles, mais un plancher de versement plus élevé***

Globalement, cette 3<sup>ème</sup> version du dispositif de la prime accueil demeure inchangée cette année au regard du périmètre des agents et services concernés, comme de l'articulation entre prime accueil et prime de caisse. Cela suit la mécanique présentée dans le tract de synthèse fait par Solidaires Finances Publiques l'année dernière (voir sur notre site, espace Rémunération / Actualité 2015 / [Prime d'accueil 2015 : l'usine à gaz continue une année de plus !](#))

Mais il y a tout de même 3 modifications non négligeables à compter de cette année et pour la gestion 2016 (prime versée en janvier 2017) :

- pour tous les agents n'étant pas affectés en permanence sur un poste d'accueil, mais y participant ponctuellement (renfort, remplacement de collègue absent, mission exercée dans le cadre d'un accueil organisé en équipe tournante), il faut dorénavant avoir eu une activité dédiée à l'accueil égale à au moins 50 jours dans l'année pour être éligible ;
- le montant plancher de versement pour un agent éligible passe de 50 € à 100 € bruts pour l'année (le plafond demeure à 400 € pour un agent entièrement dédié à la mission) ;
- pour les agents n'étant pas affectés en équipe dédiée et les agents en équipe tournante, la modalité de liquidation par évaluation d'un taux d'activité à l'accueil (X%) est remplacée par 4 seuils en fonction du nombre de jours consacrés à l'accueil (voir tableau ci-dessous)

Nombre de jours consacrés à l'accueil	Prime accueil (montant brut)
50 à 99 jours	100 €
100 à 149 jours	200 €
150 à 179 jours	300 €
180 jours et au-delà	400 €

***Pour Solidaires Finances Publiques, il n'est pas acceptable que ces modifications se fassent a posteriori de l'année de gestion, sans que les agents en aient été informés ni leurs représentants. La prime accueil demeure un artifice indemnitaire qui n'est pas à la hauteur de la nécessaire reconnaissance de la difficulté de la mission d'accueil, et de l'urgente revalorisation du régime indemnitaire des agents de la DGFIP.***